

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article328>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IEN Circonscription
Maromme

30 minutes d'activité physique par jour

- PEDAGOGIE - Education physique et sportive -



Date de mise en ligne : mercredi 10 novembre 2021

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Pourquoi cette initiative ?

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.

Pour le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) Paris 2024, elle participe du programme *Génération2024* et favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques.

Comment mettre en oeuvre ?

Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ce dispositif vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité. Tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, famille, municipalité, associations partenaires dont notamment l'USEP et l'UGSEL, clubs sportifs, etc.) peuvent être impliqués dans la définition d'un projet qui s'intégrera au projet d'école. Il est préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où il n'y a pas d'enseignement d'EPS programmé.

Ce dispositif est un cadre souple basé sur le volontariat. Il ne vise pas à imposer à l'ensemble des écoles un modèle uniforme ou contraignant, mais à proposer des pistes, des outils et des exemples.

Des vidéos de présentation sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2569/3...>

En savoir plus et s'inscrire au dispositif sur le site de la mission EPS76 : <http://eps76.spip.ac-rouen.fr/spip....>

Des ressources prêtes à l'emploi : courir, danser, lancer, sauter